

FORUM : UNICEF

QUESTION : Comment garantir un accès équitable et universel à la vaccination dans un contexte de désinformation, de crise sanitaire et de contraintes économiques ?

SOUMIS PAR : République d'Irlande

L'Assemblée générale,

Adhérant à l'article 24 de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui reconnaît le droit de chaque enfant à accéder à des services de santé de qualité, y compris la vaccination,

Guidée par les principes de couverture sanitaire universelle, garantissant l'équité vaccinale indépendamment de la situation sociale, raciale, culturelle ou géographique, ainsi que par le troisième Objectif de développement durable, visant à éradiquer les épidémies d'ici 2030,

Soulignant que depuis 1974, selon des données récentes de l'UNICEF, les vaccins ont permis de sauver plus de 154 millions de vies dans le monde, dont 95 % sont celles d'enfants de moins de cinq ans,

Profondément préoccupée par le fait que, d'après les données 2024-2025 de l'OMS et de l'UNICEF, environ 14,3 millions d'enfants demeurent sans aucune dose de vaccin (« dose zéro »), les exposant à des maladies évitables qui ont entraîné la mort de plus d'un million d'entre eux la même année,

Pleinement consciente que les crises actuelles, notamment les conflits militaires, détruisent les systèmes de santé et entravent l'action des équipes de vaccination. Ces crises provoquent des déplacements massifs, laissant de nombreux enfants dans des camps ou des zones de transit avec un accès limité ou nul aux vaccins, aggravant ainsi la vulnérabilité et l'augmentation du nombre d'enfants « dose zéro ».

- 1 Souligne l'intérêt de rendre gratuits les vaccins contre les maladies et infections mortelles pour les enfants de moins de 5 ans, tout en encourageant le gouvernement à réduire le coût des traitements de vaccination ainsi que celui du matériel médical ;
- 2 Se déclare convaincu de la nécessité de lancer une campagne internationale pour promouvoir les avantages, l'importance et la sécurité de la vaccination.
- 3 Soutient également la mise en place de programmes éducatifs visant à faciliter l'accès aux données issues des essais cliniques ;
- 4 Considère que le soutien aux unités et associations de vaccination mobiles, ainsi que le financement des programmes internationaux de vaccination, sont essentiels pour garantir une couverture vaccinale plus étendue et améliorer la qualité des services de santé offerts à la population ;

- 5 Exhorte tous les États Membres à aider financièrement les pays à faible revenu à renforcer leurs capacités, par exemple en achetant des salles d'entreposage frigorifique pour conserver les vaccins dans des conditions optimales, en formant des infirmières et des médecins, en soutenant la recherche sur la vaccination dans les universités et les centres médicaux ;
- 6 Encourage le renforcement des chaînes d'approvisionnement et de la logistique afin d'assurer une distribution fluide des vaccins dans les zones difficiles d'accès, notamment en utilisant des solutions innovantes, telles que les drones, pour livrer les vaccins dans les régions éloignées ;
- 7 Souligne qu'il est important de mettre en place des points de vaccination dans le domaine de la santé maternelle afin de fournir des services de vaccination gratuits aux nouveau-nés dès la naissance ;
- 8 Demande que l'école soit davantage mobilisée comme lieu de vaccination, afin de réduire les barrières sociales entre les enfants et de généraliser leur accès aux vaccins ;
- 9 Recommande également la mise en place d'une journée de sensibilisation, au cours de laquelle des professionnels de santé pourraient à la fois informer les élèves sur l'importance de la vaccination et administrer les vaccins aux enfants disposant d'une autorisation parentale ;